



Oneg Chabat – d'après le Gaon Rav Yitsh'ak Zilberstein chalita "Mitsvot Bésimh'a"

Chabat est un jour de délice, cela veut dire que le délice définit l'essence même du Chabat ! (*ps : le délice n'est pas un ingrédient qui accompagne le Chabat, le délice est le Chabat même*). Chabat est la source de joie et lumière pour tous les jours de la semaine. Chabat est quasiment la seule occasion que la famille est réunie. Cette réunion familiale accompagnée de paix, sérénité, tranquillité, détente détient le pouvoir de renforcer les sentiments naturels d'amour qui tissent les membres de la famille. Par contre, si en ce saint jour les parents n'expriment que leur rigueur sur leurs enfants, et s'ils les critiquent sur chaque fait et geste, ils abiment de leur propre main le bénéfice du Chabat ! Afin de ne pas nuire à l'ambiance du Chabat, que les parents apprennent avec sagesse de s'abstenir de réagir sur tout ce que font leurs enfants. Bien au contraire, les parents de se doivent de relever les qualités de leurs enfants et de les leurs exprimer. Qu'ils laissent les défauts pour un autre moment. Chabat est différent des autres jours de la semaine, en ce jour l'homme doit affirmer son lien avec D'IEU, l'une des clés qui conduit au calme

intérieur "ménouh'at hanefech" c'est la joie qui règne dans le cocon familial (*ps : ce calme intérieur est le pont qui nous conduit à D'IEU, et ils se forge à l'intérieur de l'ambiance familiale – cela veut dire que le rapport qu'on a avec D'IEU et par conséquent celui que D'IEU a avec nous est le reflet de celui qui règne dans la famille...*). Exploitions chaque instant du Chabat pour se dévêtir de nos sales habits afin de les remplacer par des vêtements royaux ! (*ps : l'ambiance agréable qu'on est à même de faire régner en nos demeures est l'habit royal que nous portons – la famille c'est sacré, le couple encore plus !!! Le roi et la reine, princes et princesses sont des comportements vitaux qui doivent être vécus dans la famille*). D'IEU n'attend pas de l'homme des comportements qui dépassent ses capacités. Si nous arrivons à élever et hausser le climat du foyer, ne serait-ce qu'un tout petit peu, alors notre Chabat sera complètement différent. Notre âme chantera le chant du Chabat qui lui permettra de vivre le calme dans ce monde-ci afin de goûter celui du monde à venir.

**Faites un don au Délice du Chabat
CEJ 31 AV. Henri Barbusse 06100 Nice**

En soi ce n'est pas interdit cependant les Maîtres craignent certaines infractions du Chabat. Le Téroumat Hadechen écrit : « de nos jours tous s'abstiennent de se laver la totalité du corps le jour de Chabat, même si en soi ce n'est pas interdit, il convient de respecter cet us ». Le Choulh'an Arouh' O'H 326-7 stipule : « celui qui se baigne dans une rivière devra être vigilant de bien s'essuyer avant de sortir complètement de l'eau, car s'il reste de l'eau sur son corps il enfreindrait l'interdiction de porter cette eau (l'eau sur le corps est considéré comme porter !). Attention lorsqu'il pleut et qu'on est mouillé, de l'eau de pluie, corps et vêtements, on aura le droit de continuer à marcher dans la rue ». Le Michna Béroura note « les Décisionnaires ont interdit de se laver même à l'eau froide dans une rivière ou même au mikvé le jour de Chabat de risque à essorer les cheveux ou poils du corps, ainsi pour d'autres raisons. Toutefois il est permis de tremper les pieds et se laver les mains dans un fleuve tout en les essuyant immédiatement afin de ne pas transporter l'eau qui mouille ces

parties du corps ». Bien que le Talmud Chabat 128B ainsi que Rambam Chabat 9-11 concluent qu'il n'y a pas d'interdiction d'essorer les cheveux, le Maguid Michné précise qu'il n'y a pas d'interdiction d'ordre de la Tora mais qu'il y a un interdit instauré par les Sages.

Enfin, le Chémirat Chabat Kéhilh'éta écrit : on a pris l'habitude de ne pas se laver complètement le corps ni Chabat ni Yom Tov, même à l'eau froide. On pourra cependant se laver partiellement à l'eau froide sans mouiller les cheveux. Une personne qui souffre dans la saison de grandes chaleurs, elle aura le droit de prendre une douche froide tout en étant vigilante de ne pas essorer les cheveux ».

Yalkout Yossef écrit « pour les Séfaradim on a le droit de se doucher tout le corps à l'eau froide le jour de Chabat, en faisant attention de ne pas essorer ni les cheveux ni la serviette ni les poils de la barbe. Par contre les Achkénazim ont l'habitude de ne pas se laver tout le corps même à l'eau froide sauf pour une personne souffrante ».

Chabat le jour du sourire – Rav Chlomo Lewinstein "Oumatok Haor Chabat" (I page 373)

Lorsqu'un élève avait décidé de voyager afin de se rendre auprès de son Rav pour lui parler de sa mélancolie aigue de laquelle il n'arrivait pas à se défaire, son voyage se passa très mal et le contraint à passer Chabat dans un village voisin. Il ne put se trouver chez son Rav uniquement le dimanche. Le Rav lui dit : Chabat a l'art de laisser sa place aux invités, ainsi nous pouvons constater que si roch h'odech tombe un Chabat nous lisons la haftara de roch h'odech, si c'est jour de fêtes de yom tov alors Chabat lui offre la prière de chah'arit et la lecture de la Tora, si c'est kipour qui tombe Chabat alors le Chabat lui laisse toute la place ! Par contre il y a un invité auquel le Chabat ne lui ouvre pas ses portes c'est ticha béav (le jeûne du 9 av) – si celui-ci tombe Chabat il est repoussé au dimanche ! Pourquoi ? Parce que le Chabat accepte de faire de la place à celui qui sourit, mais à celui qui ne sourit pas le Chabat ne lui ouvre pas ses portes et le renvoie au dimanche !

(nb : quelle belle remarque pour rappeler que Chabat c'est le jour du sourire ! en ce jour il n'y a véritablement pas de place pour la tristesse, la gueule de bois etc., mais comment faire si on n'est pas bien ? Débrouille-toi mais SOURIS, le Chabat apporte sa bénédiction à celui qui est joyeux – c'est peut-être cela la bénédiction même du Chabat : apprendre à sourire, apprendre à mettre ses maux de côtés pour être bien...)

**Horaires Chabat Kodech – Nice
5778/2018**

**vendredi 26 janvier-10 chevat
entrée de Chabat 17h15**

***pour les Séfaradim il est impératif de
réciter la bénédiction AVANT d'allumer
les lumières de Chabat***

**samedi 27 janvier-11 chevat
sortie de Chabat 18h20**

Rabénou Tam 18h33